Une mutuelle pour tous les Montmorencéens !

Afin de permettre à tous les Montmorencéens de bénéficier d’une complémentaire santé et garantir un meilleur accès au soin, la Ville a lancé "Montmorency Mutuelle Santé".

Monsieur le Maire Maxime Thory a signé la convention le jeudi 15 octobre 2020 en présence des élus, dont Aziza Philippon, adjointe au maire déléguée aux Affaires sociales et au Logement, et d'Alexandre Pimont, président de l'association 2AH, l'assurance pour tous.

Que vous soyez étudiant, retraité, salarié, …, cette mutuelle communale est ouverte à tous, sans limite d’âge, ni questionnaire de santé. L’association 2AH, partenaire de ce service gratuit, vous accompagne dans toutes vos démarches et dans la recherche du contrat adapté à vos besoins. Auprès d’elle, vous pouvez souscrire à une mutuelle personnalisée, adéquate et à un tarif avantageux.

Trouvez dès à présent la mutuelle qui vous correspond ! Contactez l'association 2AH, l’assurance pour tous : 02 35 76 47 20 • Du lundi au vendredi de 9h à 18h.



Monsieur le Maire Maxime Thory, entouré d'Aziza Philippon, adjointe au Maire déléguée aux Affaires sociales et au Logement, et d'Alexandre Pimont, président de l'association 2AH, l'assurance pour tous

Adresse

Centre communal d'Action sociale (CCAS)
17 avenue Charles-de-Gaulle

Montmorency
95160

Contact

Centre communal d'Action sociale (CCAS)

- **Tél. :** 01 34 17 60 99
- **Fax :** 01 39 64 82 41
- **Mail :** ccas@ville-montmorency.fr

Liens utiles
Santé et aides solidaires